



LA FRANÇAISE

#### Information clé pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## LM HARMONY - FR0012843266

Ce FCP est géré par La Française Asset Management,  
société du Groupe La Française

### 📍 OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le fonds LM HARMONY a pour objectif, sur la période de placement recommandée de 3 ans, de valoriser le capital à travers la mise en place d'une stratégie d'allocation discrétionnaire sur plusieurs classes d'actifs (actions, obligataires, monétaires) par le biais d'OPC ou d'investissements directs.

**Indicateur de référence :** Le fonds n'a pas d'indicateur de référence, aucun indice de reflétant exactement l'objectif de gestion du fonds.

La société de gestion met en œuvre une gestion discrétionnaire. Elle fait varier la taille de la poche actions selon ses anticipations de marché avec une volatilité cible de 10% (hors circonstances exceptionnelles de marché).

Le fonds investit jusqu'à 100% de son actif en parts et/ou actions d'OPC et/ou en titres vifs, de droit français ou étranger, sélectionnés dans les limites suivantes :

- exposition aux marchés actions jusqu'à 70% de l'actif
- exposition aux marchés de taux jusqu'à 100% de l'actif.

Critères de sélection des actifs : a) actions : toutes tailles de capitalisations en euro et/ou en devises, pays OCDE (toutes zones) jusqu'à 100%, pays hors Union Européenne et hors OCDE (pays émergents) jusqu'à 30% et b) produits de taux : libellés en euro et/ou en devises, pays OCDE (toutes zones) jusqu'à 100%, pays hors Union Européenne et hors OCDE (pays émergents) jusqu'à 30%.

Le choix des actifs (OPC et titres vifs) fait l'objet d'un processus propre à la société de gestion. Le gérant s'appuie notamment sur le Comité de gestion et sur la base d'une double analyse quantitative (centrée sur la régularité des performances et la sensibilité aux facteurs de marché), qualitative (portant sur les sociétés de gestion, leurs équipes, leurs moyens et leur processus d'investissement).

Suite à ces anticipations, le gérant élabore la stratégie et sélectionne les titres les plus adéquats en fonction des opportunités de marché.

L'exposition globale du portefeuille incluant les produits dérivés est de 180% maximum de l'actif net, l'exposition via les dérivés n'excédant pas une fois l'actif du FCP.

### 📍 PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



**Explications textuelles de l'indicateur de risque et de ses principales limites :**

L'indicateur de risque de niveau 4 reflète les risques des marchés de taux, dont les titres spéculatifs, et les risques des marchés actions, dans le respect d'une fourchette de sensibilité du portefeuille comprise entre 0 et 10, avec une volatilité cible de 10%. Il intègre le risque de change qui découle des investissements dans des devises autres que l'Euro.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique de risque peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.

La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie, elle est susceptible d'évoluer dans le temps.

Le fonds peut également investir jusqu'à 30% de son actif net dans des titres spéculatifs ("high yield"), c'est-à-dire de notation inférieure à BBB- (Standard & Poors) ou Baa3 (Moody's) ou équivalent selon la société de gestion et/ou dans des émissions n'ayant aucune notation. La société de gestion ne recourra pas exclusivement ou mécaniquement à des notations externes pour déterminer dans quels titres il conviendra d'investir. Elle effectuera sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs au moment de l'investissement ou en cas de dégradation de ces derniers, afin de décider de les céder ou les conserver.

Le fonds pourra être exposé aux matières premières via des indices de contrat à terme sur matières premières ou via des ETF (fonds indiciels cotés en Bourse) (pétrole, or, métaux précieux, ...) afin de bénéficier de leur décorrélation avec les marchés traditionnels, dans la limite de 10% de son actif. La fourchette de sensibilité du portefeuille est de 0 à 10.

Le fonds pourra être exposé jusqu'à 100% au risque de change.

Le fonds peut utiliser des instruments financiers à terme, de préférence sur les marchés à terme réglementés et organisés, tout en se réservant la possibilité de conclure des contrats de gré à gré, pour couvrir et/ou exposer le portefeuille aux risques actions, taux et change.

Il peut s'agir de futures, forwards, options, indices, swaps (de devises, de taux, sur indices), change à terme.

Le fonds peut intervenir sur les marchés à terme, européens et internationaux, d'actions, de taux, d'indices, de devises et de matières premières et peut procéder à des acquisitions et cessions temporaires de titres.

**Durée de placement recommandée :** Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai de 3 ans.

**Modalités de rachat :** Les rachats sont centralisés chaque jour de calcul de valeur liquidative (J) à 10h00 auprès de La Française AM Finance Services et sont réalisés sur la base de la prochaine valeur liquidative, avec règlement en J+3 (jours ouvrés).

**Affectation des sommes distribuables :** Capitalisation

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Ce FCP ne bénéficie pas de garantie en capital.

**Risques importants pour le FCP non pris en compte dans cet indicateur :**

**Risque lié aux impacts de techniques telles que des produits dérivés :** c'est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré et/ou les contrats futures.

**Risque de crédit :** Il s'agit de risques pouvant résulter de la dégradation de signature d'un émetteur de titres de créances ou du défaut d'un émetteur ou des investissements du fonds dans des titres high yield. Lorsqu'un émetteur subit une dégradation de signature, la valeur de ses actifs baisse. Par conséquent, cela peut faire baisser la valeur liquidative du fonds.

**Risque de contrepartie :** Il est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme négociés sur les marchés de gré à gré et aux acquisitions et cessions temporaires de titres : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

| FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT |        |
|--------------------------------------------------------|--------|
| Frais d'entrée                                         | 3,00 % |
| Frais de sortie                                        | 3,00 % |

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

| FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE |            |
|-------------------------------------------|------------|
| Frais courants                            | 2,38 % (*) |

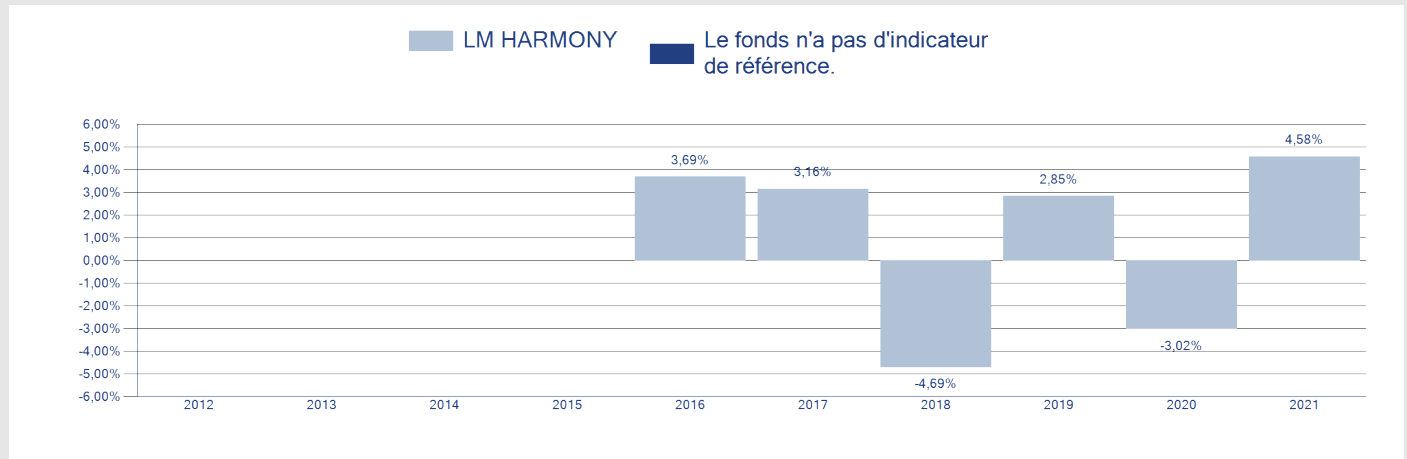
(\*) Ce chiffre correspond aux frais de l'exercice clos le 31/12/2021 et peut varier d'un exercice à l'autre.

| FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES |       |
|----------------------------------------------------------|-------|
| Commission de surperformance                             | Néant |

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 8 du prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com).

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## PERFORMANCES PASSES



FCP créé le : 31/08/2015

Performance calculée en EUR

La performance du fonds est calculée dividendes et coupons nets réinvestis et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

## INFORMATIONS PRATIQUES

**Dépositaire :** BNP Paribas Securities Services

**Derniers prospectus, rapport annuel et document d'information**

**périodique :** disponible gratuitement sur le site <http://www.la-francaise.com> ou en contactant La Française Asset Management au tél. 33 (0)1 44 56 10 00 ou par e-mail : [contact-valeursmobilières@la-francaise.com](mailto:contact-valeursmobilières@la-francaise.com) ou par courrier : 128 boulevard Raspail 75006 Paris

**Valeur liquidative et autres informations pratiques :** locaux de la société de gestion et/ou [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com)

**Autres catégories de parts :** Néant

**Fiscalité :** selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP. Le fonds n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique « U.S. Person » (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com) et/ou dans le prospectus).

**Politique de rémunération :** la politique de rémunération actualisée de la société de gestion, y compris une description de la façon dont la rémunération et les avantages sont calculés, la composition du comité de rémunération en charge d'attribuer la rémunération variable et les avantages, est disponible sur le site internet : <https://www.la-francaise.com/fr/informations-reglementaires/>. Un exemplaire papier est disponible gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion.

La responsabilité de La Française Asset Management ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

La Française Asset Management est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 24/01/2022